



**Nations Unies**

# **Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

**Rapport sur les travaux  
de la treizième session  
(2-4 août 2023)**

**Conseil économique et social**  
Documents officiels, 2024  
Supplément n° 26





# **Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

**Rapport sur les travaux  
de la treizième session  
(2-4 août 2023)**



Nations Unies • New York, 2023

*Note*

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres et de chiffres. La simple mention d'une cote renvoie à un document de l'Organisation.

---

## Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention . . .	5
A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption . . . . .	5
Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quatorzième session. . . . .	5
B. Décisions portées à l'attention du Conseil . . . . .	6
13/101. Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	6
13/102. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	7
13/103. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	9
13/104. L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale . . . . .	10
13/105. Cadre intégré de l'information géospatiale . . . . .	11
13/106. Repère de référence géodésique mondial . . . . .	12
13/107. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique . . . . .	13
13/108. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes . . . . .	14
13/109. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers . . . . .	16
13/110. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe . . . . .	17
13/111. Information géospatiale marine intégrée . . . . .	18
13/112. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité . . . . .	19
13/113. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale . . . . .	20
13/114. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques . . . . .	21
13/115. Rapport de gestion de programme . . . . .	22
II. Questions soumises pour approbation et décision après examen . . . . .	23
A. Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	23
B. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale . . . . .	23

---

C.	Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale .....	24
D.	L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale .....	25
E.	Cadre intégré de l'information géospatiale .....	25
F.	Repère de référence géodésique mondial .....	26
G.	Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique .....	27
H.	Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes . . .	27
I.	Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers .....	28
J.	Information et services géospatiaux en cas de catastrophe .....	28
K.	Information géospatiale marine intégrée .....	29
L.	Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité .....	30
M.	Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale .....	30
N.	Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques	31
O.	Rapport de gestion de programme .....	31
III.	Ordre du jour provisoire et dates de la quatorzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale .....	33
IV.	Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa treizième session .....	34
V.	Organisation de la session .....	35
A.	Ouverture et durée de la session .....	35
B.	Élection du Bureau .....	35
C.	Ordre du jour et organisation des travaux .....	35
D.	Participation .....	36
E.	Documentation .....	36

## Chapitre I

### Questions appelant une décision du Conseil économique et social ou portées à son attention

#### A. Projet de décision soumis au Conseil pour adoption

1. Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale recommande au Conseil économique et social d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa treizième session et ordre du jour provisoire et dates de sa quatorzième session**

Le Conseil économique et social :

- a) Prend note du rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa treizième session (E/2024/46) ;
- b) Décide que la quatorzième session du Comité d'experts se tiendra au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 7 au 9 août 2024 ;
- c) Approuve l'ordre du jour provisoire et la documentation de la quatorzième session du Comité d'experts, tels qu'ils figurent ci-après :

#### **Ordre du jour provisoire de la quatorzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale.
7. Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale.
8. Repère de référence géodésique mondial.
9. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable.
10. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du climat et de la résilience.
11. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
12. Rôle de l'information géospatiale intégrée dans le domaine de l'administration et de la gestion efficaces des biens fonciers.
13. Information géospatiale marine intégrée.

14. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.
15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
17. Rapport de gestion de programme.
18. Ordre du jour provisoire et dates de la quinzième session.
19. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa quatorzième session.

## **B. Décisions portées à l'attention du Conseil**

2. Les décisions ci-après, adoptées par le Comité d'experts, sont portées à l'attention du Conseil :

### **13/101**

#### **Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat et du Bureau élargi (voir [E/C.20/2023/5](#)) et noté avec appréciation les efforts importants déployés pour continuer de prendre des mesures stratégiques et concrètes afin de renforcer et d'améliorer la coordination et la cohérence des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de consolider les liens connexes au profit des États Membres, conformément aux dispositions de la résolution [2022/24](#) du Conseil économique et social, en date du 22 juillet 2022 ;

b) A pris note de la procédure budgétaire en cours concernant l'adoption de la résolution [2022/24](#) du Conseil et de l'inclusion de mesures des résultats et de résultats relatifs à la mise en œuvre accélérée du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale dans les objectifs et éléments stratégiques du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat et, à cet égard, a souligné l'importance d'une mobilisation et d'une sensibilisation continues des États Membres et de leurs missions permanentes et entre eux lors des prochaines étapes et des négociations finales relatives à l'allocation de ressources adéquates et durables au Secrétariat, et a demandé une mise à jour sur l'état d'avancement de la procédure ;

c) A remercié le Gouvernement indien d'avoir organisé avec succès, par l'intermédiaire de son Ministère de la science et de la technologie, le deuxième Congrès mondial des Nations Unies sur l'information géospatiale à Hyderabad (Inde), en octobre 2022, a pris note des efforts déployés par le Conseil consultatif international pour élaborer et mettre en œuvre le programme de fond en mettant l'accent sur le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et s'est félicité de l'inclusion et de la participation de jeunes, d'écoliers et de personnes normalement sous-représentées dans le programme du Congrès ;

d) S'est félicité que le Gouvernement mexicain ait offert, par l'intermédiaire de son institut national de statistique et de géographie,



d'accueillir le septième Forum de haut niveau sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à Mexico, en octobre 2024, qui aura pour thème « Accélérer la mise en œuvre : parvenir à la résilience », et a confirmé son soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre du programme du Forum parallèlement à la onzième réunion plénière du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

e) S'est également félicité que l'Arabie saoudite se soit engagée à accueillir et à créer le Centre d'excellence mondial des Nations Unies pour l'écosystème géospatial à Riyad et a soutenu cette initiative, et a engagé le Bureau et le Secrétariat à collaborer avec l'Arabie saoudite pour préciser et affiner la portée et les attributions du Centre afin de veiller à ce qu'elles soient conformes à son propre programme de travail et complètent les activités et les programmes établis des Centres des Nations Unies à Deqing (Chine) et à Bonn (Allemagne), de manière à éviter les doubles emplois ;

f) A pris note des progrès et des efforts réalisés pour finaliser les modalités de création du Centre mondial des Nations Unies pour les connaissances et l'innovation géospatiales à Deqing et du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies à Bonn, en tant que moyens concrets de développer les capacités et les compétences géospatiales mondiales et de renforcer les dispositifs de gestion de l'information géospatiale dans les pays, en particulier dans les pays en développement, et attendait avec intérêt des mises à jour continues sur les opérations des Centres lors de ses prochaines sessions ;

g) A également pris note du fait que la coopération et la coordination entre les trois Centres d'excellence seraient la clé de leur succès ;

h) A conscience de l'action menée par les pays en développement pour renforcer et soutenir le rôle mobilisateur des institutions géospatiales et cartographiques nationales afin de garantir que la gestion efficace de l'information géospatiale contribue à renforcer les capacités et les compétences géospatiales, ainsi que le partage des connaissances aux fins de la mise en œuvre de la technologie géospatiale entre les États Membres et dans ceux-ci ;

i) Prenant note de la manifestation parallèle sur l'inclusion et la diversité dans la gestion de l'information géospatiale, organisée en marge de sa treizième session, ainsi que de l'intérêt soutenu et des forums de discussion organisés durant la période intersessions, a soutenu les suggestions visant à intégrer les questions de l'égalité des genres, de l'inclusion et de la diversité dans les points de son ordre du jour, et a engagé ses groupes fonctionnels et ses réseaux thématiques à intégrer ces questions dans leurs plans de travail.

### **13/102**

#### **Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport compilé par le Secrétariat (voir [E/C.20/2023/6](#)) à partir des documents de travail établis par les cinq comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de leur contribution au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale et félicité les comités pour leurs travaux et réalisations durant la période intersessions,

notamment pour la convocation de leur réunion plénière annuelle en 2022 et 2023 ;

b) A salué et constaté les efforts déployés par les comités régionaux pour renforcer la participation et la concordance entre les cinq régions, au moyen d'une communication et d'une collaboration efficaces, d'une sensibilisation accrue, du partage des connaissances, des expériences, des bonnes pratiques, des outils et de l'expérience technique, ainsi que des initiatives interrégionales de développement des capacités visant à renforcer la gestion nationale de l'information géospatiale afin d'accroître les capacités des États Membres à tirer parti des avantages de l'information, de la technologie et de l'innovation géospatiales ;

c) A apprécié l'attachement des comités régionaux à porter leurs perspectives régionales et stratégies connexes au niveau mondial et à soutenir la conformité, la diffusion et la mise en œuvre du programme de travail, des cadres mondiaux et des orientations pour favoriser ses travaux, tout en se concentrant sur les priorités des régions et en renforçant les capacités ;

d) A salué la volonté active des comités régionaux et des commissions régionales, avec les contributions des parties prenantes concernées des quatre réseaux thématiques, de continuer d'aider les États Membres en offrant à leurs représentants des lieux de rencontre, de débat et de collaboration en vue de la mise en œuvre de ses cadres à l'échelle mondiale, en particulier du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale, dans lesquels ils pouvaient trouver collectivement des solutions à leurs problèmes ;

e) A pris note des défis auxquels font face les comités régionaux pour fournir aux institutions cartographiques et géospatiales nationales, en particulier en Afrique, les ressources et les capacités nécessaires afin de les aider à prendre des mesures pour s'adapter aux changements technologiques de manière agile et dynamique, à rester pertinentes et à ne pas être laissées de côté, et a engagé les États Membres à continuer de contribuer aux possibilités qu'il offre pour débattre de la disponibilité et de l'utilisation des informations géospatiales, y compris l'observation de la Terre, de leur coordination et de leur amélioration, dans toutes les régions, et à en tirer parti ;

f) A également pris note des stratégies et plans de travail établis par les comités régionaux Amériques et Europe, qui avaient conformé leurs structures et programmes de travail au programme mondial tout en répondant aux demandes et besoins géospatiaux régionaux, et s'est félicité de l'élaboration de publications, de la création de plateformes de diffusion des données et de la mise en place de cours d'apprentissage en ligne et d'ateliers techniques visant à renforcer les capacités géospatiales des États Membres ;

g) A pris note en outre des projets de calendrier relatifs aux prochaines réunions plénières des cinq comités régionaux, en particulier ceux de l'Asie et du Pacifique, des Amériques et de l'Afrique, qui se tiendraient dans les mois à venir, et a engagé les représentants des États Membres dans les régions et à la présidence ou aux représentants des comités régionaux à y assister et à y contribuer activement.

### 13/103

#### **Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport compilé par le Secrétariat (voir [E/C.20/2023/7](#)) à partir des documents de travail établis par les quatre réseaux thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de leur contribution au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale et leur sait gré de leurs contributions continues et précieuses à son programme de travail, notamment dans les domaines de la recherche et de l'utilisation de technologies novatrices, de l'éducation et du développement des capacités pour ce qui est de favoriser la réalisation des objectifs de développement durable au moyen de produits et de services géospatiaux ;

b) S'est félicité de la collaboration accrue et des partenariats noués entre les quatre réseaux thématiques et de l'action collective qu'ils mènent pour atteindre des objectifs communs en vue de promouvoir et de renforcer la mise en œuvre du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et d'autres de ses cadres mondiaux ;

c) A apprécié le rôle important que jouaient les réseaux régionaux dans le renforcement du réseau mondial au moyen d'une représentation plus forte des régions dans la structure de gouvernance du Réseau géospatial des Nations Unies, en assurant la formation continue des professionnels du secteur géospatial et en améliorant le transfert et le partage des connaissances, de l'innovation et de la créativité dans ce domaine ;

d) En notant qu'il faut que les étudiants des pays et des petits États insulaires en développement acquièrent d'urgence des qualifications plus hautes dans des domaines géospatiaux spécialisés clés, tels que la géodésie, a constaté que, en l'absence d'une collaboration étroite entre le monde universitaire et l'industrie visant à proposer des moyens possibles de combler les lacunes en matière de qualifications éducatives et de compétences techniques, les pays seraient encore plus laissés pour compte ;

e) A pris note de l'usage important et du rôle croissant de l'intelligence artificielle ainsi que des travaux sur l'intelligence artificielle géospatiale menés par le Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale en collaboration avec le Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, notamment de l'examen de son utilisation déontologique et de la création d'un corpus de connaissances sur l'intelligence artificielle géospatiale, et a noté que les débats devraient déboucher sur des mesures concrètes et nouvelles en matière d'intelligence artificielle géospatiale faisant autorité ainsi qu'en ce qui concerne la confiance et l'utilisation qui y sont associées dans le domaine géospatial ;

f) A noté que le Réseau géospatial des Nations Unies avait renforcé la cohérence des activités géospatiales en augmentant le nombre de ses membres appartenant au système des Nations Unies et en poursuivant les consultations relatives au Centre opérationnel stratégique unique des Nations Unies dans le domaine géospatial, et a également noté que ce centre devrait permettre de partager des données avec les États Membres, de s'appuyer sur le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale et ses propres réseaux

mondiaux et, à cet égard, pourrait bénéficier de cas d'utilisation qui prévoient d'entretenir une relation plus étroite avec les États Membres.

### 13/104

#### L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Secrétariat (voir [E/C.20/2023/8](#)) et l'action menée pour poursuivre l'exploration du futur écosystème de l'information géospatiale et les débats y relatifs afin d'aider les États Membres et les institutions d'information géospatiale nationales dans leur réflexion sur les environnements géospatiaux actuels et futurs, dans lesquels les évolutions technologiques et les applications novatrices joueront un rôle crucial ;

b) A noté que les technologies nouvelles et émergentes et la croissance des écosystèmes numériques et des écosystèmes de données plus vastes, dont font partie les données et services géospatiaux, offrent d'autres possibilités de créer et de gérer des informations géospatiales et d'y accéder de manière novatrice, et que les données intégrées géospatialement soutiendraient l'immédiateté du pacte numérique mondial des Nations Unies et, à l'avenir, fourniraient un contexte d'une importance cruciale aux cadres de développement durable au-delà du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) A décidé que la définition et l'élaboration des futurs écosystèmes géospatiaux constituaient une activité opportune pour lui-même, mais qu'il était nécessaire de délimiter davantage le champ d'application et de parvenir à un plus grand consensus pour définir et formuler dans le cadre de ses compétences ce qu'engloberaient les fondements des futurs écosystèmes géospatiaux et, à cet égard, a suggéré qu'une action en ce sens pourrait être menée et que des travaux détaillés sur la définition de sa compréhension pourraient avoir lieu et évoluer vers des principes généraux, et que les travaux ultérieurs sur le concept devraient souligner que l'information géospatiale est une composante intégrée de divers écosystèmes numériques et que, dans de nombreux cas, elle n'est pas un écosystème en soi ;

d) A soutenu les propositions visant à suivre l'option 2a présentée dans le rapport, à savoir charger le Bureau, appuyé par une équipe de rédaction, d'élaborer un document de position sur la détermination du champ d'application et une ébauche des éléments et principes fondamentaux du futur écosystème de l'information géospatiale, qu'il examinerait à sa quatorzième session, et s'est félicité des multiples propositions faites par les États Membres de soutenir le Bureau ;

e) A réaffirmé qu'il fallait réduire la fracture numérique géospatiale croissante entre les pays développés et les pays en développement, tirer parti des modèles et des cas d'utilisation existant dans les États Membres et faire en sorte que le futur écosystème géospatial donne la priorité aux besoins des pays et des petits États insulaires en développement, notamment continuer de promouvoir les dispositifs généraux systématiques par lesquels les décideurs avaient accès aux données, aux services et à la technologie géospatiales ;

f) A pris note de l'option 2b, à savoir envisager la création d'un groupe de travail sur le futur écosystème géospatial qui pourrait s'appuyer sur les éléments et principes fondamentaux du futur écosystème géospatial et prendre

en compte un certain nombre d'aspects prioritaires pour les pays et les petits États insulaires en développement, notamment le renforcement des capacités et le soutien technique, les solutions accessibles et d'un coût abordable, la collaboration régionale, le soutien financier, le partage des données et le développement des capacités ;

g) A noté la pertinence du futur écosystème géospatial par rapport à l'engagement de l'Arabie saoudite d'accueillir et de créer à Riyad le Centre d'excellence mondial des Nations Unies pour l'écosystème géospatial, dont le champ d'application et les attributions devraient s'aligner sur son propre programme de travail d'ensemble.

### **13/105**

#### **Cadre intégré de l'information géospatiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2023/9](#)) et félicité le Groupe de haut niveau pour l'action qu'il menait afin de promouvoir le rôle et la pertinence du Cadre intégré de l'information géospatiale au moyen d'un large éventail d'activités, notamment de l'augmentation du nombre des membres du groupe de travail, de l'élaboration de matériel de communication, d'un guide de financement durable et d'un outil en ligne, de la traduction de l'ensemble des documents du Cadre et d'une large participation à des séminaires en ligne, des ateliers, des conférences et des manifestations visant à promouvoir et à renforcer le Cadre ;

b) A remercié la coprésidence sortante, l'Éthiopie, et les États Membres sortants, l'Afrique du Sud, l'Éthiopie, l'Indonésie, le Kirghizistan, la Mongolie, et le Népal, pour leurs contributions, et a souhaité la bienvenue dans le Groupe de haut niveau à une nouvelle coprésidence, le Cameroun, et à de nouveaux États Membres, la Fédération de Russie, l'Inde, la Malaisie, le Mozambique, la République de Corée et le Rwanda, désignés par les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale ;

c) A pris note du fait qu'il était prioritaire et urgent pour le Groupe de haut niveau de peaufiner, de parachever, de traduire et de publier dans un format numérique l'ensemble des documents du Cadre, notamment la Stratégie générale, le Guide de mise en œuvre du Cadre et ses additifs, ainsi que les ressources documentaires à l'appui de l'approche recommandée par les Nations Unies pour concevoir et élaborer des plans d'action au niveau des pays, qui nécessitaient tous des ressources supplémentaires adéquates ;

d) A apprécié les efforts considérables déployés par les États Membres, sous la coordination du Réseau universitaire du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, pour traduire les documents du Cadre dans plusieurs langues, et s'est félicité de la proposition faite par l'Arabie saoudite de soutenir la publication numérique de l'ensemble des documents du Cadre ;

e) A constaté le rôle déterminant que jouaient les comités régionaux, les groupes fonctionnels et les réseaux thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour favoriser la mise en œuvre du Cadre et réduire la fracture numérique géospatiale, et que la promotion du Cadre à l'échelle mondiale nécessitait la poursuite d'une

coopération et d'une coordination continues entre ces groupes et des ressources, comme en témoignaient de nombreux rapports publiés au titre des points de l'ordre du jour de sa treizième session ;

f) A pris note de la mise à jour du mandat et de la composition du Groupe de haut niveau, de la décision prise par celui-ci d'utiliser « Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale » dans toute correspondance et documentation lorsqu'il était fait référence au Cadre, et du fait que le Groupe se réunirait en présentiel pendant le premier trimestre de 2024 pour continuer à progresser vers ses buts et objectifs stratégiques ;

g) A salué l'action menée par la SDG Data Alliance (Alliance des données sur les objectifs de développement durable), la Banque mondiale et d'autres partenaires de collaboration régionaux pour mobiliser les ressources nécessaires afin d'aider les pays en développement à renforcer la promotion du Cadre et à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable, et a pris note des ateliers organisés par l'Alliance sur l'accélération de la réalisation des objectifs, en tant qu'éléments clés du développement des capacités et du transfert des connaissances, dans le cadre de la neuvième réunion plénière du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et des réunions internationales de la Conférence cartographique internationale de 2023, qui se sont tenues au Cap (Afrique du Sud), en août 2023.

### **13/106**

#### **Repère de référence géodésique mondial**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Sous-comité de la géodésie (voir [E/C.20/2023/10](#)) et l'action et les activités qu'il a menés, notamment les efforts considérables qu'il a déployés pour continuer d'appliquer la résolution [69/266](#) de l'Assemblée générale, en date du 26 février 2015, et mieux faire comprendre et apprécier l'importance cruciale du repère de référence géodésique mondial en tant que fondement essentiel de l'infrastructure géospatiale et en matière d'observation de la Terre à l'échelle mondiale ;

b) S'est félicité de la création et de l'inauguration du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies sur le campus des Nations Unies à Bonn (Allemagne) en mars 2023, et a félicité le Gouvernement allemand et l'Organisation des Nations Unies pour les efforts préparatoires considérables qu'ils ont déployés et, à cet égard, a exprimé sa gratitude aux États Membres pour l'action qu'ils ont menée, notamment pour les détachements de personnel à distance de l'Espagne, de la France et de la Norvège, afin de soutenir le Centre et d'y contribuer ;

c) A pris note qu'en tant que première ressource consacrée à soutenir l'application de la résolution [69/266](#) le Centre constituerait une plateforme importante pour encourager les investissements dans l'infrastructure géodésique, améliorer la coopération internationale, fournir une assistance technique et des services de développement des capacités et favoriser plus de planification et de coordination internationale afin de renforcer les partenariats et les possibilités offertes par la géodésie ;

d) A pris note du mandat révisé du Sous-comité et de la création de trois nouveaux groupes de travail chargés de : i) recenser les besoins relatifs à l'infrastructure et à la capacité géodésiques ; ii) consigner les effets directs et

indirects du repère de référence géodésique mondial à l'appui de la réalisation des objectifs de développement durable et d'autres initiatives ; iii) poursuivre l'évaluation du développement des capacités et des compétences aux niveaux national et régional ; dans le cadre du plan d'action du Sous-comité visant à entreprendre une évaluation des besoins mondiaux en matière de géodésie et à s'attacher à l'élaboration d'un rapport sur l'état de la géodésie à l'échelle mondiale afin de promouvoir l'attachement, la coordination et la cohérence pour ce qui est de pérenniser le repère de référence géodésique mondial, notamment l'amélioration continue de l'infrastructure géodésique, l'amélioration des investissements dans les chaînes d'approvisionnement en matière de positionnement, la garantie d'informations géospatiales précises et le renforcement du développement des capacités, tout en évitant les doubles emplois en matière d'efforts et de ressources ;

e) S'est félicité de la création du Comité consultatif international du Centre d'excellence géodésique mondial des Nations Unies, qui fournirait les orientations et les conseils nécessaires à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'examen du programme de travail annuel de fond du Centre, de manière transparente et inclusive ;

f) A réaffirmé qu'il importait de consulter les États Membres et de les faire s'impliquer pour déterminer leurs besoins opérationnels en matière de géodésie, et a engagé le Sous-comité à collaborer avec les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et les partenaires concernés, notamment avec l'Association internationale de géodésie, la Fédération internationale des géomètres et le comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation.

### 13/107

#### **Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport élaboré conjointement par le Secrétariat et le Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable (voir [E/C.20/2023/11](#)) concernant l'action qui continuait d'être menée pour harmoniser les activités du secteur de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale avec les impératifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

b) A pris note de l'approbation par la Commission de statistique, lors de sa cinquante-quatrième session, du document intitulé « Examples of the implementation of the SDGs Geospatial Roadmap: disaggregating the SDGs by geographic location » (exemples de mise en œuvre du plan d'étapes pour l'information géospatiale au service des objectifs de développement durable : ventiler les objectifs de développement durable par emplacement géographique), qui soutient la vision selon laquelle l'information géospatiale et l'information géolocalisée sont reconnues et acceptées comme données officielles pour les objectifs de développement durable et leurs indicateurs mondiaux, et démontre la contribution de l'information géospatiale à la mise en œuvre du Programme 2030 et, plus largement, son soutien au développement durable et à la résilience aux changements climatiques ;

c) A félicité le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord d'avoir préparé le document de travail intitulé « Geospatial Information for Climate Resilience – What Does UN-GGIM Do? » (l'information géospatiale au service de la résilience face aux changements climatiques – Rôle du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), qui définit clairement l'intersectionnalité de l'information géospatiale et le rôle précieux que jouent ses cadres et ses politiques dans la lutte contre les changements climatiques, et qui attire l'attention sur le rôle que les institutions géospatiales et cartographiques nationales pourraient jouer dans la fourniture de données et de technologies qui aideraient les pays à atténuer les effets des changements climatiques et à s'y adapter ;

d) A accueilli avec intérêt la manifestation parallèle sur l'information géospatiale au service de la résilience climatique organisée en marge de sa treizième session, dans le cadre de laquelle il a souligné qu'il considérait qu'il était à présent impératif d'œuvrer en faveur de la résilience climatique, que l'examen de la question ne pouvait être retardé davantage et qu'il était crucial de promouvoir les possibilités que l'information géospatiale offrait pour la résilience climatique et de sensibiliser à ce sujet ;

e) A soutenu des éléments des trois options présentées dans le document de travail, à savoir : i) créer une équipe spéciale relevant de lui-même pour renforcer les liens entre les communautés géospatiale, statistique, climatique et autres communautés et organisations pertinentes du système des Nations Unies ; ii) organiser une manifestation ou un forum internationaux appropriés et pertinents sur l'information géospatiale au service de la résilience climatique, qui rassemblerait les parties prenantes concernées afin d'établir un programme de travail efficace ; iii) élaborer une note de cadrage plus détaillée qui développerait les initiatives, activités et cadres pertinents entrant dans le cadre de sa mission ;

f) S'est félicité de la multiplicité des offres faites par les États Membres pour soutenir et contribuer aux trois options, et a invité le Bureau et le Secrétariat à collaborer avec les États Membres pour déterminer les modalités de mise en œuvre des trois options et à rendre compte des progrès accomplis lors de sa quatorzième session, en 2024, éventuellement dans le cadre d'un point de l'ordre du jour consacré à la question afin de ne pas alourdir le programme de travail du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur.

### **13/108**

#### **Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) S'est félicité du rapport du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale (voir [E/C.20/2023/12](#)) et des efforts qu'il a continué de déployer en faveur de l'intégration de l'information statistique et géospatiale au moyen du Cadre statistico-géospatial mondial et sous la direction de la nouvelle coprésidence du Brésil et de l'Irlande ;

b) A exhorté les États Membres à poursuivre la mise en œuvre et la traduction en termes opérationnels du Cadre statistico-géospatial mondial, comme moyen d'obtenir des données statistiques géospatiales pour le Programme de développement durable à l'horizon 2030, et pris acte du fait que



le règlement des nombreux problèmes d'intégration de données que posaient des questions complexes, telles que les changements climatiques et la résilience face aux catastrophes, passait par la pleine application du Cadre aux niveaux national et régional ;

c) A pris note de la décision 54/118 de la Commission de statistique, en date du 3 mars 2023, adoptée à la cinquante-quatrième session, dans laquelle celle-ci a pris note du mandat révisé et du plan de travail actualisé pour 2022-2024 du Groupe d'experts, qui concernaient notamment le développement du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale aux fins de la statistique et l'actualisation du Cadre statistico-géospatial mondial à la lumière des expériences nationales et régionales de mise en œuvre ;

d) A noté les efforts déployés pour établir des ponts avec la Commission de statistique dans le cadre de la manifestation parallèle organisée lors de la cinquante-quatrième session de la Commission, intitulée « Intégration géostatistique – Le Cadre statistico-géospatial mondial et au-delà », qui a permis de comprendre que les données géospatiales répondaient à la question du « où » et que le succès de l'intégration des données des domaines statistique et géospatial passait par des collaborations transversales entre les communautés statistique et géospatiale ;

e) A engagé le Groupe d'experts à suivre la démarche adoptée par le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine lors de l'élaboration du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine, à savoir fournir des orientations sur la manière dont les principes du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale pourraient être appliqués au domaine statistique, plutôt que de l'élargir pour y inclure le domaine statistique, ce qui, si cela se produisait, pourrait accroître la complexité de la mise en œuvre du Cadre ;

f) S'est félicité de la nouvelle orientation stratégique du Groupe d'experts, axée sur le renforcement des liens entre les communautés statistique et géospatiale et, à cet égard, a invité le Groupe d'experts à renforcer sa collaboration avec les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et les commissions régionales de l'Organisation des Nations Unies, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes régionales concernées, en vue d'établir des niveaux d'orientation cohérents aux niveaux mondial, régional et national ;

g) A pris note de l'évaluation du Groupe d'experts selon laquelle l'achèvement opérationnel de la série de recensements de 2020 avait fourni de nouvelles informations sur la mise en œuvre du Cadre statistico-géospatial mondial par les États Membres et a souligné en outre l'importance de tirer parti du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale en tant que cadre habilitant clé pour cet effort, ainsi que d'affiner et de renforcer le Cadre statistico-géospatial mondial par l'ajout d'orientations sur les grilles statistiques, les géographies communes, les unités géographiques définies par l'utilisateur et d'autres questions d'actualité ;

h) A pris note de l'atelier conjoint qui serait organisé par la Commission économique pour l'Europe, Eurostat et le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, à Belgrade, les 4 et 5 octobre 2023, et accueilli par l'Autorité géodésique de la République de Serbie, afin de réunir des experts du secteur, des leaders d'opinion et des professionnels des organisations statistiques et géospatiales afin de partager les meilleures pratiques et les pratiques novatrices

relatives à l'intégration des données statistiques et géospatiales aux niveaux national et international.

**13/109**

**Application de l'information géospatiale liée à la gestion  
et à l'administration des biens fonciers**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers (voir [E/C.20/2023/13](#)) et l'examen d'une liste de questions qui avaient été prises en compte dans le plan de travail actualisé du Groupe d'experts pour la période 2023-2025 et, à cet égard, a apprécié l'accent qui continuait d'être mis sur la communication, la promotion et la sensibilisation à l'intérêt et aux avantages que présentait une administration efficace des biens fonciers ;

b) A réaffirmé que le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers était un élément important de ses travaux et constituait une avancée précieuse pour aider et guider les États Membres à développer, à modifier, à renforcer et à moderniser leurs systèmes et dispositifs d'administration des biens fonciers afin de les rendre plus efficaces et efficaces ;

c) A engagé le Groupe d'experts à mener à bien l'examen de la liste des questions recensées et à examiner le rôle que jouait une administration efficace des biens fonciers dans le domaine des changements climatiques et de l'intégration des domaines terrestre, maritime et cadastral, notamment au moyen d'activités de collaboration avec des organisations internationales partenaires ;

d) A pris note du plan de travail du Groupe d'experts pour la période 2023-2025, qui comporte cinq domaines d'intérêt définis, et souligné que la mise en œuvre du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers au niveau national devait se faire en fonction des circonstances et des besoins nationaux, et a exhorté le Groupe d'experts à examiner plus avant la concordance entre le Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale, le Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine et le Cadre pour une administration efficace des biens fonciers, et à s'assurer que ces cadres n'étaient pas coupés les uns des autres ;

e) A également pris note de l'examen prévu de l'intégration des domaines terrestre, maritime, bâti et cadastral, et engagé le Groupe d'experts à collaborer avec les organisations internationales concernées ainsi qu'avec ses groupes fonctionnels, notamment avec le Groupe de travail sur l'information géospatiale marine, et à tenir compte de l'interface terre-mer et de ses complexités techniques ;

f) A exhorté le Groupe d'experts à continuer de collaborer avec les comités régionaux et les réseaux thématiques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale afin d'encourager et de promouvoir la mise en œuvre nationale et infranationale du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers et du Cadre intégré de l'information géospatiale, ainsi que le rôle que jouait une administration et une gestion efficaces des biens fonciers, et à envisager de faire un effort particulier pour renforcer les capacités des petits États insulaires en développement et des États Membres de l'Afrique afin qu'ils intègrent mieux les systèmes d'information sur la gestion des biens fonciers dans les plans, les stratégies et les politiques de leurs économies numériques nationales ;

g) S'est félicité des efforts déployés pour continuer à encourager la traduction volontaire du Cadre pour une administration efficace des biens fonciers dans diverses langues, afin de faciliter une compréhension et une application plus larges du Cadre dans diverses communautés linguistiques ;

h) A noté que le point de l'ordre du jour avait été renommé « Rôle de l'information géospatiale intégrée dans le domaine de l'administration et de la gestion efficaces des biens fonciers » et que le Groupe d'experts avait l'intention d'organiser sa prochaine réunion, ainsi qu'un séminaire international sur l'administration efficace des terres, au Mexique, en avril 2024, en collaboration avec un certain nombre d'organisations cadastrales régionales, et a engagé les États Membres et les organisations concernées à y participer.

### 13/110

#### **Information et services géospatiaux en cas de catastrophe**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe (voir [E/C.20/2023/14](#)) et pris note des travaux que celui-ci avait menés durant la période intersessions, notamment de la manière dont il avait sensibilisé et aidé au suivi et à la mise en œuvre du Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe, de l'état d'avancement de son plan de travail pour la période 2020-2023, et des options et des recommandations qu'il avait formulées pour son avenir ;

b) S'est félicité des engagements pris par les États Membres de contribuer à l'exécution du plan de travail du Groupe de travail et de promouvoir et de mettre en œuvre le Cadre stratégique, en tant que moyen de fournir des informations et des services géospatiaux de qualité pour soutenir l'action menée en matière de prise de décision et de gestion des risques de catastrophe, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) et la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

c) S'est également félicité de la proposition visant à examiner l'intérêt et l'utilité du Cadre stratégique tous les trois à cinq ans et de celle visant à ce que le Groupe de travail intègre les informations géospatiales dans d'autres informations pertinentes aux fins de la réduction des risques de catastrophe et de la résilience ;

d) A pris note de l'action menée par le Groupe de travail pour établir des liens avec une communauté de pratique plus large, développer des partenariats et apprendre des experts et élaborer plusieurs cas de figure dans les diverses régions, et a engagé le Groupe de travail à envisager d'élaborer des orientations sur la manière dont les informations géospatiales et statistiques pourraient être appliquées à l'élaboration d'indicateurs qui mesureraient la préparation, l'atténuation et l'adaptation, afin de surveiller les vulnérabilités à long terme des communautés et des infrastructures face aux catastrophes et aux changements climatiques ;

e) Prenant note de l'appel lancé par le Groupe de travail en vue de revitaliser et de renforcer ses modalités, a exhorté celui-ci, au terme de son actuel plan de travail, d'évaluer ses modalités de fonctionnement afin de définir des stratégies de renforcement de ses opérations, notamment de son effectif, et de réexaminer son mandat, en tenant compte plus particulièrement de la nécessité de mettre en place des processus et des structures propres à la gestion

continue de son pôle de recensement des stratégies de réduction des risques de catastrophe et au maintien de l'exhaustivité et de l'actualité des données, et ce pour assurer la pérennité et l'utilité du pôle.

### 13/111

#### **Information géospatiale marine intégrée**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec intérêt le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine (voir [E/C.20/2023/15](#)) et s'est félicité du succès obtenu par celui-ci et du rôle moteur qu'il jouait pour ce qui était de mieux faire connaître le sujet, de fournir des orientations et de favoriser la mise à disposition, l'accessibilité et l'intégration des informations géospatiales marines au bénéfice de la société, de l'environnement et de l'économie ;

b) Ayant noté que des États Membres pourraient se dissocier de toute référence à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, à laquelle ils ne sont pas parties, a approuvé le Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine : deuxième volet – les voies stratégiques, qui élabore les neuf voies stratégiques et les principes du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale relatif au milieu marin ;

c) A adopté les deux volets du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine, à savoir le premier volet – l'aperçu stratégique, et le second volet – les voies stratégiques, et a engagé le Groupe de travail à apporter un soutien concret aux pays pour qu'ils élargissent les neuf voies stratégiques du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale au domaine hydro-maritime et qu'ils intègrent l'information géospatiale marine dans l'écosystème plus vaste de l'information géospatiale à l'échelle nationale ;

d) A souligné qu'il était d'une importance stratégique cruciale pour tout programme hydro-maritime, hydrographique ou marin national d'augmenter sa valeur et sa reconnaissance par les programmes nationaux de gestion de l'information géospatiale plus vastes qui soutiennent les priorités nationales de développement, y compris la capacité de relever les défis liés au climat et d'améliorer la résilience, l'interface terre-mer, les zones côtières et le besoin urgent de surveiller l'élévation du niveau de la mer, étant conscient de leur importance dans l'intégration de l'économie bleue et la réalisation d'une résilience et d'un développement côtiers durables ;

e) S'est félicité du plan de travail actualisé pour la période 2023-2024, a engagé le Groupe de travail à encourager et à promouvoir la mise en œuvre du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information géospatiale marine au niveau national et à veiller à ce que le Cadre reste pertinent au moyen d'un examen régulier et de mises à jour si nécessaire, et a pris note des mesures prises pour collaborer avec le Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers et le laboratoire d'innovation et de technologie exploité conjointement par l'Organisation hydrographique internationale et Singapour afin de faire progresser les travaux d'intégration des activités liées aux domaines terrestre et marin ;

f) A félicité le Groupe de travail du fait que la Commission océanographique intergouvernementale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture ait proclamé Décennie d'action la mise en œuvre du Cadre opérationnel pour la gestion intégrée de l'information

géospatiale marine dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable ;

g) A remercié le Gouvernement italien et l'Institut hydrographique italien de la marine d'avoir organisé avec succès la quatrième réunion d'experts du Groupe de travail à Gênes (Italie), du 30 janvier au 3 février 2023, et noté que le Groupe de travail convoquerait sa sixième réunion d'experts et un séminaire international en Indonésie en mars 2024, conjointement avec la quinzième réunion du Groupe de travail sur les infrastructures de données spatiales marines de l'Organisation hydrographique internationale et la réunion de 2024 du Groupe de travail sur le domaine marin de l'Open Geospatial Consortium, et a incité à multiplier les occasions de favoriser la participation des petits États insulaires de la région.

### 13/112

#### **Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport du Groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale (voir [E/C.20/2023/16](#)), son plan de travail actualisé et les objectifs à atteindre pour la période 2023-2025, ainsi que les efforts continus que celui-ci déploie pour répondre à ses questions relatives aux données qui font autorité, sous la direction du Canada ;

b) A apprécié l'action menée par le Groupe de travail pour collaborer avec d'autres de ses groupes fonctionnels et partenaires clés, et encouragé la poursuite de la collaboration et de la communication avec lui-même et ses comités régionaux afin de promouvoir et de sensibiliser à l'importance de principes d'action et d'un cadre juridique sains et solides pour retirer les avantages sociétaux, environnementaux et économiques de la gestion de l'information géospatiale ;

c) A approuvé le document intitulé « Authoritative data in an evolving geospatial landscape: an exploration of policy and legal challenges » (données faisant autorité dans un paysage géospatial en évolution : une exploration des défis juridiques et en matière de politiques), élaboré dans le cadre d'un processus de consultation mondial collaboratif et inclusif visant à aborder les questions liées aux données qui font autorité ;

d) A noté que le document sur les données faisant autorité était conçu comme un guide juridique et en matière de politiques destiné à aider les entités géospatiales nationales, y compris les autorités nationales chargées de la cartographie, du cadastre et de l'enregistrement des biens fonciers, ainsi que le secteur privé et la société civile, à mieux produire, soutenir et régir l'utilisation de l'information géospatiale considérée comme faisant autorité et fiable, et à servir de complément à la mise en œuvre des voies stratégiques du Cadre intégré des Nations Unies pour l'information géospatiale relatives à l'autorité et à la légitimité ;

e) A constaté que, compte tenu des défis mondiaux croissants et du besoin de données fiables connexe, l'activité prévue par le Groupe de travail pour traiter les questions relatives à l'information géospatiale pour le bien public, aux données faisant autorité et à l'exploration des données et des

applications géospatiales faisant autorité adaptées aux crises et aux catastrophes, était opportune ;

f) A engagé le Groupe de travail à poursuivre l'analyse des questions juridiques et en matière de politiques complexes liées à l'information géospatiale et à examiner plus avant le concept de confiance dans les données, les normes connexes en matière de qualité des données et de métadonnées, ainsi que les moyens de garantir une utilisation responsable et déontologique des données ;

g) A pris note de la convocation de la prochaine réunion du Groupe de travail en Belgique en février 2024 en partenariat avec le Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et EuroGeographics, qui se tiendrait immédiatement après le Réseau d'échange des connaissances en matière de politiques d'EuroGeographics afin de maximiser la participation et la contribution des États Membres, des parties prenantes concernées et des décideurs politiques.

### **13/113**

#### **Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport des trois organismes de normalisation, à savoir l'Organisation hydrographique internationale, le comité technique 211 de l'Organisation internationale de normalisation et l'Open Geospatial Consortium, sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (voir [E/C.20/2023/17](#)), a noté le large éventail de normes géospatiales examinées et a remercié les trois organismes de normalisation pour leur travail précieux et leur appui constant ;

b) A apprécié la conformité continue des organismes de normalisation avec ses travaux et s'est félicité des nombreux exemples de la manière dont les pays utilisaient les normes pour faire progresser l'accès aux données et l'interopérabilité, démontrant les avantages de la mise en œuvre des normes géospatiales pour assurer le respect des normes et la conformité des pratiques des systèmes d'information modernes et des applications dans de nombreux secteurs commerciaux et gouvernementaux, tels que les villes intelligentes, les jumeaux numériques urbains, les systèmes de transport intelligents et l'énergie ;

c) A encouragé une large utilisation des normes et du guide sur les normes pour soutenir la mise en œuvre de solutions fondées sur des normes qui garantissent l'interopérabilité, le partage des données et la flexibilité nécessaire pour s'adapter à l'évolution des sources de données et des technologies, en notant que la valeur réelle des normes réside dans leur utilisation effective dans le processus de mise en œuvre et d'exploitation ;

d) A pris note de la deuxième édition du modèle du domaine de l'administration des terres, en cours d'élaboration en collaboration avec les organismes de normalisation et la Fédération internationale des géomètres, et dans laquelle sont examinés les éléments essentiels susceptibles d'aider les États Membres à assurer efficacement une administration des biens fonciers, une évaluation foncière, une géoréglementation marine et une information géospatiale de planification ;

e) A pris note que, dans le domaine marin, pour assurer l'intégration des données marines dans l'écosystème plus vaste de l'information géospatiale, les données normalisées seront essentielles pour soutenir la prochaine génération de services de navigation, notamment pour permettre l'utilisation coordonnée des cartes, des courants, des aires marines protégées, des données météorologiques et d'autres données dans les systèmes de navigation ;

f) A engagé les États Membres et les comités régionaux de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale à participer à l'élaboration, à la mise à jour et à l'évolution continues des normes géospatiales en collaboration avec les organismes de normalisation, afin d'améliorer la qualité, l'interopérabilité et l'application des normes, et à fournir des exemples concrets et des bonnes pratiques sur la mise en œuvre des normes géospatiales à l'appui de la mesure et du suivi de la réalisation des objectifs de développement durable.

### 13/114

#### **Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale :

a) A accueilli avec satisfaction le rapport élaboré par le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (voir [E/C.20/2023/18](#)) et pris note des activités qu'il a menées durant la période intersessions pour mettre en œuvre son plan stratégique et son programme de travail pour la période 2021-2029, notamment du lancement de la base de données mondiale des noms géographiques réaménagée qui comporte des interfaces normalisées et novatrices et de la convocation de sa session de 2023, du 1<sup>er</sup> au 5 mai 2023, y compris la nouvelle démarche relative au dialogue national ;

b) A pris note des dates de la session de 2025 du Groupe d'experts, qui se tiendrait du 28 avril au 2 mai 2025, et, conformément à la stratégie visant à renforcer la coordination et la collaboration entre les deux organes subsidiaires, se réjouissait de l'invitation à participer à la session, et a engagé les États Membres à y participer ;

c) A réaffirmé son soutien continu au renforcement de la collaboration entre le Groupe d'experts et lui-même, en particulier au projet de préparation d'un recueil d'accords institutionnels sur le partage des bonnes pratiques en matière de normalisation des noms géographiques entre les institutions cartographiques nationales et les autorités toponymiques nationales, s'est félicité que des États Membres aient proposé de participer aux travaux de l'équipe spéciale conjointe de l'organe d'experts proposé et présenté des candidatures, et a en outre suggéré d'examiner la faisabilité des options proposées afin de définir une démarche pragmatique en vue de la mise en œuvre ;

d) A pris note de l'intérêt de la normalisation des noms géographiques pour les statistiques et les limites administratives de second niveau, ainsi que de l'importance du soutien technique du Groupe d'experts tant au Réseau géospatial des Nations Unies, que dans le cadre de l'initiative du Réseau relative au Centre opérationnel stratégique unique des Nations Unies dans le domaine géospatial, et des services de données déployés par l'intermédiaire de la Carte unique des Nations Unies, et s'est félicité du resserrement de la collaboration et

de la coopération avec le Groupe d'experts, ainsi que de l'assurance donnée par le Réseau géospatial des Nations Unies selon laquelle il travaillerait en étroite collaboration avec le Groupe d'experts, notamment dans le cadre de sa base de données mondiale des noms géographiques, afin de tirer parti des connaissances et de l'expertise de celui-ci ;

e) S'est félicité des efforts déployés par des États Membres pour prendre des mesures en vue de la création d'autorités toponymiques nationales et s'engager dans le processus d'élaboration ou d'adoption de lignes directrices toponymiques, compte tenu de la valeur de la normalisation des noms géographiques pour la préservation du patrimoine culturel, de l'identité linguistique, des biens fonciers et de l'histoire.

### **13/115**

#### **Rapport de gestion de programme**

Le Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a pris note du rapport oral présenté par un représentant du Secrétariat sur la gestion de son programme.



## Chapitre II

### Questions soumises pour approbation et décision après examen

#### A. Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale

3. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 3 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2023/5), qui avait été présentée par sa coprésidente (Mexique).

4. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de l'Arabie saoudite, de la Slovénie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Norvège, du Brésil, du Danemark, du Chili (également au nom du Comité régional pour les Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Indonésie (également au nom du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Japon, de l'Afrique du Sud (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Canada, de la Malaisie, de Singapour, du Royaume des Pays-Bas, de l'Argentine, de la Suède, des États-Unis d'Amérique, de la France, du Royaume-Uni de Grande Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Chine, de l'Inde et du Mexique.

5. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les observatrices et observateurs de l'Association cartographique internationale, d'EuroGeographics, du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

6. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### Décision prise par le Comité d'experts

7. À la 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, la représentante du Mexique et le représentant de la Norvège ont fait des déclarations. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 13/101).

#### B. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale

8. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 4 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale (E/C.20/2023/6), qui avait été présentée par la Présidente du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

9. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Slovénie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Indonésie (au nom du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Afrique du Sud (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Japon, du Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Brésil, de l'Arabie saoudite (au nom du Comité régional États arabes de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Mexique, de la Suède, de la Jamaïque, du Burundi, des États-Unis, du Nigéria et de la Colombie.

10. À la même séance également, des déclarations ont été faites par le représentant de la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) et par l'observateur du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et les observatrices d'EuroGeographics et du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

11. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

12. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/102).

### **C. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

13. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 5 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale ([E/C.20/2023/7](#)), qui avait été présentée par la Présidente de l'Union géographique internationale au nom de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les sociétés géospatiales.

14. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de l'Indonésie, de l'Autriche, du Mexique, de l'Allemagne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Arabie saoudite, du Portugal, de la Norvège, de la Suède, du Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Belgique, de l'Argentine, de la Jamaïque, du Nigéria (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et des Tonga.

15. À la même séance également, des déclarations ont été faites par le représentant de la CEPALC et par l'observatrice d'EuroGeographics et l'observateur du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

16. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

### **Décision prise par le Comité d'experts**

17. À la 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le représentant de la Norvège a fait une déclaration. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 13/103).

## **D. L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale**

18. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 6 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale (E/C.20/2023/8), qui avait été présentée par le responsable de l'information géospatiale du service de cartographie (Ordnance Survey) du Royaume-Uni.

19. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et les représentants de l'Irlande, du Canada, de l'Indonésie (également au nom du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Autriche, de l'Australie, du Royaume des Pays-Bas, du Danemark, du Portugal (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Mexique, des Tonga, de la Norvège, du Népal, de la Suède, de l'Arabie saoudite, de Singapour, du Royaume-Uni, de la Belgique, de la Colombie, du Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Japon, de la Slovénie, de l'Argentine, de l'Éthiopie (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Afrique du Sud et des Fidji.

20. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les observatrices et observateurs d'EuroGeographics, de la Commission européenne (Eurostat), du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale pour les sociétés géospatiales.

21. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

### **Décision prise par le Comité d'experts**

22. À la 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le représentant de la Norvège a fait une déclaration. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 13/104).

## **E. Cadre intégré de l'information géospatiale**

23. À sa 3<sup>e</sup> séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 7 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le Cadre intégré de l'information géospatiale (E/C.20/2023/9), qui avait été présentée par la Coprésidente du Groupe de haut niveau chargé du Cadre intégré de l'information géospatiale.

24. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Tonga, de l'Arabie saoudite, du Royaume des Pays-Bas (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de

l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Indonésie, de l'Afrique du Sud, du Danemark, de la Colombie, de la République de Corée, de l'Irlande, du Maroc (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Belgique, de la Barbade, du Brésil, de la Suède, du Mexique, du Népal, du Chili, des États-Unis, des Fidji, de Singapour, de l'Allemagne, de la Jamaïque, de l'Argentine, de la Türkiye, de l'Inde et des Tuvalu.

25. À la même séance également, des déclarations ont été faites par le représentant de la CEPALC (au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et par les observateurs de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire, du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

26. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

27. À la 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, la représentante des États-Unis a fait une déclaration. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 13/105).

## **F. Repère de référence géodésique mondial**

28. À ses 1<sup>re</sup> et 2<sup>e</sup> séances, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 8 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le repère de référence géodésique mondial (E/C.20/2023/10), qui avait été présentée par le Coprésident du Sous-comité de la géodésie.

29. À la 1<sup>re</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de l'Afrique du Sud, de l'Australie, de la France, de l'Indonésie, de l'Arabie saoudite, de la Finlande, du Royaume-Uni (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Canada, du Japon, de l'Allemagne, des Tonga, de la Belgique, de la Suède, du Mexique et des États-Unis.

30. À la 2<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la Côte d'Ivoire (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Argentine, de la Norvège, du Népal, des Fidji, de l'Irlande, de la République islamique d'Iran, de l'Algérie, de la République de Corée, du Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Nigéria (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et du Guyana.

31. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Association internationale de géodésie et de l'Organisation internationale de normalisation.

32. À la même séance également, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

### **Décision prise par le Comité d'experts**

33. À la 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, les représentants de la France et de la Norvège et la représentante des États-Unis ont fait des déclarations. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 13/106).

## **G. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique**

34. À ses 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> séances, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 9 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur le rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique (E/C.20/2023/11), qui avait été présentée par la Coprésidente du Groupe de travail sur l'information géospatiale du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

35. À la 3<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Royaume-Uni, des Tonga, de l'Australie, de l'Indonésie, du Brésil, du Mozambique (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Serbie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Autriche, de l'Arabie saoudite, du Mexique, de la Barbade, du Chili, du Népal, de l'Afrique du Sud, des États-Unis et de l'Argentine.

36. À la 4<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par le représentant de la CEPALC et par les observatrices d'EuroGeographics et de la Fédération internationale des géomètres et l'observateur du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

37. À la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

### **Décision prise par le Comité d'experts**

38. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/107).

## **H. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes**

39. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 10 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes (E/C.20/2023/12), qui avait été présentée par le Coprésident du Groupe d'experts en intégration de l'information statistique et géospatiale.

40. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Tonga, de la République de Corée, de l'Indonésie, du Canada, de l'Arabie saoudite, de la Finlande, de la Pologne (également au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Portugal, de la Serbie, de l'Éthiopie (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Brésil, de la Colombie (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion

de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Irlande, du Chili, des États-Unis, de la Suède, du Royaume-Uni, de l'Argentine, du Mexique et de l'Inde.

41. À la même séance également, des déclarations ont été faites par la représentante de la CEPALC et les observatrices de l'Union géographique internationale, d'EuroGeographics et de la Commission européenne (Eurostat).

42. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

43. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/108).

### **I. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers**

44. À ses 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séances, les 3 et 4 août, respectivement, le Comité d'experts a examiné le point 11 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers (E/C.20/2023/13), qui avait été présentée par le Coprésident du Groupe d'experts sur l'administration et la gestion des biens fonciers.

45. À la 4<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de l'Indonésie, de la Suède, de l'Allemagne, du Canada, du Royaume des Pays-Bas et des Tonga.

46. À la 5<sup>e</sup> séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Royaume-Uni (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Inde, des Fidji, de la Belgique, du Burundi (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Népal, de l'Arabie saoudite, de la Jamaïque, de l'Afrique du Sud, du Mexique, de la Barbade et du Maroc.

47. À la même séance, des déclarations ont été faites par les observatrices d'EuroGeographics et de la Fédération internationale des géomètres et l'observateur du Réseau universitaire de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

48. À la même séance également, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

49. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/109).

### **J. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe**

50. À sa 4<sup>e</sup> séance, le 3 août, le Comité d'experts a examiné le point 12 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information et les services

géospatiaux en cas de catastrophe (E/C.20/2023/14), qui avait été présentée par le Coprésident du Groupe de travail sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe.

51. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Tonga, de l'Indonésie (au nom du Comité régional Asie-Pacifique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Brésil, du Japon, du Mozambique, de l'Arabie saoudite, de la Chine, du Chili, du Canada (au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), du Royaume des Pays-Bas (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Pologne, de la République de Corée, du Népal, du Mexique, de la Barbade, de l'Afrique du Sud, de la Jamaïque et de la Türkiye.

52. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les représentants de la Commission économique pour l'Afrique, de la CEPALC et du Programme des Nations Unies pour l'environnement (au nom du Réseau géospatial des Nations Unies) et par les observateurs du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale et de MapAction.

53. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

54. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/110).

### **K. Information géospatiale marine intégrée**

55. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 13 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'information géospatiale marine intégrée (E/C.20/2023/15), qui avait été présentée par le Coprésident du Groupe de travail sur l'information géospatiale marine.

56. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de la République de Corée, de l'Italie, des Fidji, des Tonga, du Canada, de l'Indonésie, de l'Inde, de Singapour, du Royaume des Pays-Bas, de l'Australie (également au nom de la Nouvelle-Zélande), des États-Unis, de l'Allemagne (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Norvège, du Mexique, de l'Afrique du Sud (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Arabie saoudite, de la Chine, des Tuvalu, de la Türkiye, du Royaume-Uni et du Chili (également au nom du Comité régional Amériques de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

57. À la même séance également, des déclarations ont été faites par les observateurs de l'Organisation hydrographique internationale, de la Fédération internationale des géomètres et du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

58. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

59. À la 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, la représentante des États-Unis a fait une déclaration. Par la suite, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant, tel que révisé oralement (voir chap. I, sect. B, décision 13/111).

### **L. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité**

60. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 14 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur les principes d'action et le cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité (E/C.20/2023/16), qui avait été présentée par la Coprésidente du Groupe de travail sur les cadres politiques et juridiques pour la gestion de l'information géospatiale.

61. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants de l'Algérie (au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Indonésie, des Tonga, de l'Australie, du Canada, de la Norvège, de la Slovénie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de l'Inde, de l'Allemagne, de l'Arabie saoudite, de la Suède, de la Belgique, de la Pologne et du Chili.

62. À la même séance également, des déclarations ont été faites par l'observatrice d'EuroGeographics et l'observateur du Réseau du secteur privé de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.

63. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

64. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/112).

### **M. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale**

65. À sa 2<sup>e</sup> séance, le 2 août, le Comité d'experts a examiné le point 15 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur l'adoption et l'application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale (E/C.20/2023/17), qui avait été présentée par un membre de l'Open Geospatial Consortium.

66. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants du Chili, de l'Australie, du Canada, de l'Irlande, de l'Indonésie, de l'Inde, de l'Allemagne, de la Suède, des États-Unis, de la Norvège, de l'Argentine, de l'Arabie saoudite, du Royaume des Pays-Bas, des Tonga, de l'Afrique du Sud (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale) et de la Belgique (au



nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale).

67. À la même séance également, des déclarations ont été faites par l'observateur de l'Organisation hydrographique internationale et l'observatrice de la Fédération internationale des géomètres.

68. Toujours à la même séance, le Conseiller interrégional pour la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

69. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/113).

### **N. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques**

70. À sa 5<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 16 de l'ordre du jour. Il était saisi d'une note du Secrétariat sur la collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques (E/C.20/2023/18), qui avait été présentée par le Président du Groupe de travail sur l'intégration des données du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, au nom du Président du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.

71. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentantes et représentants des Tonga, de l'Indonésie, du Mozambique (également au nom du Comité régional Afrique de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), des États-Unis, de l'Australie, de la Serbie (au nom du Comité régional Europe de l'Initiative des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), de la Suède, du Mexique, de la Belgique, de l'Argentine, de la Jamaïque, de l'Arabie saoudite et du Chili.

72. À la même séance également, des déclarations ont été faites par le représentant du Programme des Nations Unies pour l'environnement et par l'observateur de l'Institut panaméricain de géographie et d'histoire et l'observatrice de l'Union géographique internationale.

73. Toujours à la même séance, la Statisticienne de la Section de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale a résumé les principaux points du débat.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

74. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/114).

### **O. Rapport de gestion de programme**

75. À la même séance, le Comité d'experts a examiné le point 17 de l'ordre du jour. Le Directeur de la Division de statistique a présenté un rapport oral sur les activités de gestion du programme et les questions liées au Comité et à son programme de travail. Il a mis l'accent sur les priorités du Comité en matière de gestion de programmes et d'allocation des ressources et sur la nécessité de participer à ses travaux et de lui apporter un soutien à long terme.

**Décision prise par le Comité d'experts**

76. À la même séance également, le Comité d'experts a adopté le projet de décision correspondant (voir chap. I, sect. B, décision 13/115).

## Chapitre III

### **Ordre du jour provisoire et dates de la quatorzième session du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale**

77. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 18 de l'ordre du jour. Il était saisi d'un document contenant le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session (E/C.20/2023/L.1) et a entendu une déclaration liminaire du Directeur de la Division de statistique.

78. À la même séance, le représentant du Japon a fait une déclaration, à laquelle le Directeur de la Division de statistique a répondu.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

79. À la même séance également, le Comité d'experts a approuvé le projet d'ordre du jour provisoire de sa quatorzième session, chargé le Bureau d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main et décidé de le recommander au Conseil économique et social pour approbation (voir chap. I, sect. A).

80. Toujours à la même séance, le Comité d'experts a décidé de recommander au Conseil économique et social que sa quatorzième session se tienne au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 7 au 9 août 2024 (voir chap. I, sect. A).

## Chapitre IV

### **Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale sur les travaux de sa treizième session**

81. À sa 6<sup>e</sup> séance, le 4 août, le Comité d'experts a examiné le point 19 de l'ordre du jour.

82. À la même séance, le Rapporteur a présenté le projet de rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa treizième session ([E/C.20/2023/L.2](#)) et un document non officiel contenant les projets de décision.

#### **Décision prise par le Comité d'experts**

83. À la même séance également, le Comité d'experts a adopté le projet de rapport sur les travaux de sa treizième session, y compris les projets de décision qui y figuraient, tels que révisés oralement, et chargé le Rapporteur d'en rationaliser la structure et d'y mettre la dernière main, avec l'appui du Secrétariat.

## Chapitre V

### Organisation de la session

#### A. Ouverture et durée de la session

84. Le Comité d'experts a tenu sa treizième session au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 2 au 4 août 2023. Il a tenu six séances (1<sup>re</sup> à 6<sup>e</sup> séance).

#### B. Élection du Bureau

85. À sa 1<sup>re</sup> séance, le 2 août, le Comité d'experts a élu par acclamation les membres du Bureau suivants :

*Coprésidence :*

Ingrid Vanden Berghe (Belgique)  
Fernand Eanes Bale (Côte d'Ivoire)  
Paloma Merodio Gómez (Mexique)

*Rapporteur :*

Kamal Outghouliast (Maroc)

#### C. Ordre du jour et organisation des travaux

86. À la même séance, le Comité d'experts a adopté son ordre du jour provisoire, tel qu'il figurait dans le document [E/C.20/2023/1](#) et qu'il est reproduit ci-après :

1. Élection des membres du Bureau.
2. Adoption de l'ordre du jour et autres questions d'organisation.
3. Amélioration des dispositifs de gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
4. Contribution des comités régionaux au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
5. Contribution des réseaux thématiques au programme relatif à l'information géospatiale à l'échelle mondiale.
6. L'avenir de l'écosystème de l'information géospatiale.
7. Cadre intégré de l'information géospatiale.
8. Repère de référence géodésique mondial.
9. Rôle de l'information géospatiale dans le domaine du développement durable et de la résilience climatique.
10. Intégration des informations géospatiales, statistiques et autres informations connexes.
11. Application de l'information géospatiale liée à la gestion et à l'administration des biens fonciers.
12. Information et services géospatiaux en cas de catastrophe.
13. Information géospatiale marine intégrée.
14. Principes d'action et cadre juridique concernant, entre autres, les questions ayant trait aux données qui font autorité.

15. Adoption et application de normes pour le secteur de l'information géospatiale mondiale.
  16. Collaboration avec le Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques.
  17. Rapport de gestion de programme.
  18. Ordre du jour provisoire et dates de la quatorzième session.
  19. Rapport du Comité d'experts sur les travaux de sa treizième session.
87. À la même séance également, le Comité d'experts a approuvé le projet d'organisation des travaux de la session, tel qu'il figurait dans le document [E/C.20/2023/3](#).

## D. Participation

88. La session a rassemblé 282 participantes et participants issus de 80 États Membres. Étaient également présents les représentantes et représentants de 83 entités des Nations Unies ainsi que des observatrices et observateurs d'organisations intergouvernementales, d'organisations non gouvernementales et d'autres organisations. La liste des participantes et participants est disponible sur le site Web du Comité d'experts, à l'adresse suivante : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

Le Comité d'experts a également invité les organisations non gouvernementales et autres entités ci-après, non dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, à participer aux travaux de la session en qualité d'observatrices : Adrienne Arsht-Rockefeller Foundation Resilience Center ; Amazon Web Services Space and Satellite Solutions ; Atlantic Council ; Atlas AI PBC ; Centre for Spatial Law and Policy ; City University of New York ; CodeGreen Labs PBC ; Conseil mondial de l'industrie géospatiale ; ConsultingWhere ; Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit GmbH (bureau d'Éthiopie) ; Digimentors ; East View Geospatial ; École polytechnique de Milan ; Esri ; EuroSDR ; Geomares ; Geospatial World ; GeoTechVision ; Global Marketing Insights, Inc. ; Google ; Hexagon ; Institut des ressources mondiales ; John Kedar Geospatial Initiatives, Ltd. ; KAN Territory & IT ; Kokusai Kogyo Co., Ltd. ; Let's Envision! ; Linkay Technologies, Inc. ; Location International ; Lynker ; MapAction ; New Moon Films ; New York University ; Orbital Africa ; PASCO Corporation ; PLACE Foundation ; Positioning Insights ; PVBLIC Foundation ; QenLab, Inc. ; Rasdaman GmbH ; Réseau des solutions pour le développement durable ; Shaoxing University ; Ter Haar Geoinnovation Limited ; Three Trees and a Map PR, Ltd. ; Trimble ; Université Carleton ; Université Columbia ; Université de Calgary ; Université de la République ; Université de Melbourne ; Université de Montréal ; Université de Stuttgart ; Université du Vermont ; Université Laval ; Université musulmane d'Aligarh ; Université Texas A&M (Corpus Christi) ; Université Yogi Vemana.

## E. Documentation

89. Les documents dont le Comité d'experts était saisi à sa treizième session sont disponibles sur son site Web, à l'adresse suivante : [http://ggim.un.org/ggim\\_committee.html](http://ggim.un.org/ggim_committee.html).

